

inclinations perverses dont tout homme apporte, en naissant, le germe dans son cœur? Quels moyens prend-on pour leur faire pratiquer le bon et le juste?... On a des écoles, mais on souffre qu'elles soient désertes. Et pourtant l'école, c'est le palladium de l'avenir d'une nation, c'est le préparateur le plus sûr de la civilisation, de l'ordre et de la prospérité. Car, l'école donne l'habitude du travail, inculque le goût de la lecture et le désir de l'instruction, façonne l'âme à la discipline de la morale, prédispose à l'intelligence des devoirs civiques. L'école, enfin, c'est la consolidation de l'avenir par l'amélioration du présent.

Que l'on force donc les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Qu'on les y force sous des peines sévères; et si, pour s'excuser d'obtempérer à cette impérative loi, ils allèguent les charges que leur impose l'entretien de leur famille, que l'état pourvoie, à ses frais, à l'instruction et à l'entretien de l'enfant. Cette dépense, intelligemment organisée, serait bien moindre en réalité qu'on ne serait tenté de le croire. Elle ne serait pas improductive, d'ailleurs; le pays gagnerait en moralisation et en tranquillité intérieure une large compensation de cette charge nouvelle. Il vaudrait certes mieux utiliser ainsi une partie des ressources du budget que de les employer à pensionner de coûteuses sinécures! Le pays en retirerait de bien plus grands avantages.

Au lieu de cette desirable organisation, qu'avons-nous aujourd'hui? Des écoles ouvertes gratuitement à tous ceux qui veulent les fréquenter, mais que tous ne fréquentent pas. La loi tolère cette indifférence coupable pour les bienfaits de l'instruction; elle sévit seulement contre l'enfant que l'ignorance et l'oisiveté ont conduit au désordre et au vagabondage. Alors, et pourvu toutefois que la tendresse aveugle des parents n'intervienne pas, la loi condamne le jeune vagabond à être renfermé pendant quelques années dans une maison de correction. Cette mesure ne produit pas, en général, les heureux effets espérés par le législateur. Presque toujours une